

Le 20 MAI 2020

Chères adhérentes,
Chers adhérents,

J'espère tout d'abord que ce message vous trouvera vous et vos proches en bonne santé.

Le 24 mars dernier, je vous écrivais afin de vous faire part des mesures exceptionnelles d'accompagnement mises en place par la CPME des Yvelines, la CPME IDF et la CPME Nationale.

Depuis le début de l'épidémie, la CPME des Yvelines communique en continu sur toutes les mesures d'urgence prises par le gouvernement, ainsi que sur les aides disponibles pour les entreprises touchées par la crise.

Régulièrement, vous avez donc reçu des informations liées aux derniers dispositifs via des newsletters, le site Internet ou encore les réseaux sociaux.

La Confédération organise également au niveau de l'île de France des « webinaires » spécifiques à la crise actuelle pour conseiller les dirigeants et les guider vers les meilleures pratiques à mettre en œuvre.

Par ailleurs, la Confédération assure une permanence téléphonique pour répondre à toutes les interrogations de ses membres, et pour les épauler dans leurs démarches juridiques.

Grâce à la région Île De France et en vue de la reprise, nous avons pu distribuer gratuitement aux TPE-PME qui en avaient fait la demande près de 30.000 masques chirurgicaux.

Enfin, nous avons également décidé de suspendre les appels à cotisation pendant toute la durée du confinement afin de soulager la trésorerie des entreprises en difficulté.

Beaucoup d'entre vous nous ont sollicités depuis la mi-mars et ont pu, grâce au décryptage des mesures mises en place par le gouvernement, bénéficier de conseils et d'aide de la part de notre équipe.

C'est dans ce contexte de crise sanitaire, sociale et économique particulièrement grave, que la CPME a agi et continue d'agir, tant au niveau national que local, pour assurer la pérennité des entreprises.

Chaque adhésion augmente notre poids et notre représentativité auprès des décideurs politiques. Notre rôle de soutien des PME a été majeur pendant toutes les négociations gouvernementales portant sur les aides à attribuer aux entreprises françaises.

Nous avons su nous faire entendre sur plusieurs points majeurs, comme **le chômage partiel** couvert financièrement en totalité, sur le **report de des échéances URSSAF**, sur l'obtention d'une **aide complémentaire de 1250^e** pour les entrepreneurs du commerce ou de l'artisanat ou bien encore sur **l'aide des 1500^e pour les Mandataires Sociaux**.

Nous avons listé et classé toutes les aides destinées aux entreprises et entrepreneurs sur notre site internet. Nous restons également mobilisés jusqu'au bout pour vous les décrypter si besoin.

Par ailleurs, je participe 2 fois par semaine à des échanges constructifs avec nos députés des Yvelines et nos représentants consulaires (Chambre et Tribunal de Commerce) afin de porter votre voix et d'exprimer nos difficultés et attentes prioritaires. Je suis donc à l'écoute de chacune et chacun d'entre vous pour remonter vos problématiques individuelles.

Je tiens, enfin, à remercier toutes celles et ceux d'entre vous qui nous ont adressé des messages de sympathie saluant nos actions et notre accompagnement en ces temps difficiles.

Soyez toutes et tous assurés de notre soutien, nous restons, plus que jamais, mobilisés à vos côtés.

Bien à vous,

Thomas GODEFROY SCOLA
Président CPME 78

